



Obligation envers les agences immobilières

Par **vermeulen**, le **10/12/2008** à **19:10**

bonsoir,

Nous recherchons activement un bien immobilier. Nos supports sont essentiellement les sites internet des agences immobilières et les journaux gratuits.

Nous avons sélectionné plusieurs biens et avons pris contact avec plusieurs agences pour les visiter, sans succès pour le moment.

Parallèlement, je suis allée sur le bon coin aujourd'hui et j'ai vu qu'un particulier vendait sa maison. Cette maison nous a été proposée par une agence à un moment donné mais nous n'avons pas voulu la visiter car elle ne correspondait pas à l'époque à la localisation géographique que nous recherchions.

Aujourd'hui elle nous intéresse car le particulier la vend 20000 euros de moins que les agences. N'ayant jamais rempli de fiche d'inscription dans cette agence et n'ayant jamais visité cette maison par le biais de celle-ci, suis-je tenue de leur verser une commission?

Merci de me répondre.

Cordialement,

Par **Mike46**, le **13/12/2008** à **11:07**

Bonjour,

Non, vous n'êtes tenu de verser aucune commission.

Cordialement